

# Hayek et la justice sociale : ponter le fossé

Sacha Alcide Calixte, *Université Laval*

*Un autre monde est possible*

Cet article tente d'assumer la tâche de la répartie critique souhaitée par Yannick Lacroix en conclusion de son texte « La pente glissante. Hayek et la justice sociale » paru dans le vol. 3 (hiver 2003) de la présente revue. Ce texte présentait les objections que le maître à penser de l'école néolibérale adresse au concept de justice sociale ainsi que les soubassements théoriques, principalement ce que l'auteur a opportunément qualifié d'*ontologie du fait social*, qui soutiennent cette objection.

L'œuvre de Hayek se présente comme une somme de thèses dont la fonction est de supporter l'opinion politique selon laquelle le libéralisme économique est le seul rempart contre le totalitarisme politique, opinion énoncée dès 1944 dans *La Route de la servitude*<sup>1</sup>. Une première thèse, que j'appellerai la thèse économique, vise à démontrer que le libre marché est le mode le plus efficace de régulation socio-économique possible. Une deuxième thèse, thèse historique, affirme, selon une argumentation évolutionniste, que la société de marché est le résultat naturel de la sélection historique. Une troisième thèse, idéologique, déclare le rejet de la pertinence du concept de justice sociale dans le cadre d'une société libérale.

Toutes ces thèses s'appuyant sur l'illusion ontologique du libre-marché, il s'agira d'abord, par le moyen d'une critique épistémologique de la théorie économique hayekienne, de procéder à une désontologisation de la notion de marché qui mettra à jour d'une part son caractère culturel et historique et, d'autre part, le fait que le concept de non-intentionnalité (d'ordre spontané) auquel Hayek se réfère comme détermination fondamentale de l'ordre économique est faussement porteur de normativité politique extra-idéologique. En second lieu, nous verrons comment cette critique, là où la notion d'ordre spontané permettait à Hayek d'affirmer l'insignifiance du

concept de justice sociale, nous permet en retour de lui redonner ses lettres de noblesse et de proposer *a fortiori* une stratégie de remplissage de sa signification. La conclusion procédera à une brève remise en cause des prétentions politiques du néolibéralisme hayekien en soulignant le poids idéologique que possède aujourd'hui le corpus doctrinal néolibéral quant à la gestion de l'économie du monde<sup>2</sup>.

### *L'ontologie du marché*

#### *Individualisme méthodologique et idéologie*

L'une des thèses majeures de Hayek réside dans l'affirmation de l'autonomie de la société et du marché face aux intentions de ses acteurs et actrices, jusqu'à la dénégation du pouvoir de l'humanité à pouvoir réguler optimalement les systèmes socio-économiques dans lesquels elle se trouve autrement que par le laisser-faire<sup>3</sup>. Cette thèse pratique du non-interventionnisme économique, qui trouve sa justification théorique la plus importante dans la qualification d'*ordre spontané* que Hayek applique à la notion de marché, n'est pas exempte de difficultés dont la première réside dans sa compatibilité affirmée avec l'individualisme méthodologique dont Hayek, de concert avec les autres membres de l'école autrichienne d'économie, se réclame<sup>4</sup>. En effet l'individualisme méthodologique se définit comme une attitude épistémologique et méthodologique voyant le principe d'explication des phénomènes généraux dans le comportement de ses éléments les plus simples (thèse du réductionnisme, la sociologie est expliquée par la psychologie, la psychologie par la biologie, la biologie par la génétique, *ad nauseam*) et le rejet de la valeur opératoire des concepts généraux comme la société ou les classes sociales. Nous aurons à revenir sur cette dénégation épistémologique de la *classe* et des *motivations de classe* lorsque nous aurons à confronter la doctrine économique de Hayek au monde réel. Mais accordons pour l'instant l'avantage du terrain à l'adversaire et acceptons de nous situer dans le cadre même de l'individualisme méthodologique. Comment, alors, comprendre l'idée maîtresse de Hayek selon laquelle « les phénomènes sociaux sont le résultat d'actions humaines mais non le résultat d'intentions humaines<sup>5</sup> » ? L'autonomie (la non-intentionnalité) posée du tout

social ne joue-t-elle pas *contre* la prétention à pouvoir dériver la compréhension d'un ensemble par l'analyse du comportement de ses composants postulée par l'individualisme méthodologique ? En d'autres mots, comme l'a vu Maurice Lagueux, si Hayek fait bien partie de l'école de l'individualisme méthodologique réductionniste, pourquoi et comment n'est-il pas constructiviste ?

Il est notoire que le combat sans relâche que Hayek a mené toute sa vie contre les constructivistes rationalistes (position de ceux et celles qui prétendraient que les institutions sociales les plus satisfaisantes sont le fruit d'une construction ou d'une planification réussie) signifiait concrètement la lutte contre les prétentions communistes, sociales-démocrates et keynésiennes (que Hayek réduit sommairement au « socialisme ») à instaurer un ordre social meilleur qu'un ordre strictement libéral<sup>6</sup>. Or, sachant que Hayek et l'école autrichienne partageaient dans une certaine mesure cette position d'une autonomie du fait social avec deux des plus éminents penseurs du courant socialiste – Friedrich Engels et Karl Marx<sup>7</sup> –, à ce titre archi-ennemis et constructivistes-rationalistes désignés, ne sommes-nous pas en droit de nous demander si Hayek n'est pas anti-constructiviste par conviction politique (c'est-à-dire par antisocialisme) plutôt que par suite d'exigences théoriques très fermes ? Car après tout, il semble bien qu'un individualisme méthodologique réductionniste défendu sur le plan épistémologique devrait mener en principe à une position constructiviste qui trouverait un répondant plus cohérent dans l'idée d'interventionnisme économique que dans celle de laisser-faire. Si donc l'on interprétait l'individualisme méthodologique hayekien dans le sens d'un réductionnisme, il faudrait nous demander sérieusement d'où vient l'exigence rationnelle du libéralisme économique que celui-ci prétend tirer de l'application de l'individualisme méthodologique au champ social.

Mais sans doute doit-on avec Lagueux expliquer ce paradoxe épistémologique apparent par son interprétation dans le sens d'un subjectivisme cognitiviste. Faisant passer l'individualisme méthodologique hayekien sur le plan d'une théorie de la connaissance, nous pouvons justifier l'attitude épistémologique de l'école autrichienne devenant celle selon laquelle ce qui est important n'est pas

la possibilité de réduction de fait du sociologique au psychologique mais sa possible réduction de droit dans une acception normative. Ainsi pris, l'individualisme méthodologique de Hayek serait à comprendre non pas comme le résultat d'une contrainte théorique, mais comme un axiome devant trouver sa justification *a posteriori*, dans les résultats cognitifs des modèles théoriques qu'il fonde. Peu importe dès lors que la structure de l'ordre social ou économique soit conçue comme entièrement indépendante de la volonté des individus. Il suffit de dire qu'elle peut leur être *imputée* en tant que *résultat non intentionnel* de leur action<sup>8</sup> et se trouveront ainsi sauvées les deux thèses contradictoires de l'autonomie du marché et de la légitimité d'une analyse basée sur les actions des agents économiques individuels. Par exemple, on dira que la baisse du prix des oranges sur le marché ne résulte pas de l'action intentionnelle d'individus puisque le prix des oranges est régi par le marché ; mais l'action économique des individus restant bien sûr la seule source concrète identifiable du mouvement des prix, on dira tout de même qu'elle peut leur être imputée. Ici, la non-intentionnalité fait office de *deus ex machina* venant sauver la possibilité théorique d'un modèle de prime abord impraticable ; mais l'inadéquation fondamentale de cette construction idéale face aux déterminations sociales et économiques réelles vient révéler le véritable caractère du libre-marché, soit celui d'une construction plus idéologique que scientifique masquant en retour les véritables rapports sociaux que les individus entretiennent entre eux.

Car sur le plan théorique, la contrepartie du coup de force méthodologique de Hayek, nécessaire pourtant à la sauvegarde de la cohérence rationnelle de sa doctrine, est d'enfermer celui-ci dans l'univers de la représentation en faisant du marché une entité idéale objective dont le fonctionnement sera compris comme étant analogue à celui des phénomènes appréhendés par les sciences physiques, desquelles fut d'ailleurs dérivé le modèle épistémologique de l'économie classique. En bon libéral, Hayek s'appuie en économie sur les concepts d'inspiration physicaliste développés par les économistes classiques et néoclassiques de Hume à Pareto<sup>9</sup>, concepts qu'il raffinerait pour leur redonner quelque peu du lustre dont la crise éco-

nomique de 1930 les avait sérieusement privés. Toutefois, malgré les distinctions subtiles qu'Hayek tente d'établir pour localiser le marché dans une catégorie intermédiaire entre l'ordre naturel (*kosmos*) et l'ordre culturel (*taxis*) de l'organisation des phénomènes, c'est finalement vers une identification plus ou moins complète avec l'ordre naturel qu'il se tournera pour rencontrer ses besoins épistémologiques<sup>10</sup>.

Grâce à la mouture ultrafine de Hayek, le marché passera du système d'équilibre des néoclassiques à l'entité régulatrice qui fournira à l'agent économique les informations sur le meilleur rendement de son investissement par le truchement du jeu des prix. L'homogénéité de l'homme, de la société et de la nature, qui légitimait pour les physiocrates la fondation épistémologique physicaliste de l'économie, est remplacée par la fonction cognitive des prix agissant comme indicateurs pour l'orientation de l'action économique des individus. Cependant, même ce subtil passage à la modernité cognitiviste<sup>11</sup> ne peut éviter à Hayek de devoir hypostasier le marché en entité ontologique autonome afin de pouvoir expliquer cette *vis indicativa*, tout comme le faisait Adam Smith avec son analogie de la main invisible. Nous tenons peut-être là la raison profonde pour laquelle Hayek s'accroche avec tant de force à l'idée de l'autonomie du marché. En effet, si l'on renonce à cette autonomie, le marché et l'ordre social libéral qu'il structure apparaîtront immédiatement sous leur aspect fondamental de résultats historiques de l'activité humaine et une voie sera dès lors ouverte aux tentatives politiques de dépassement de la société de marché. Pour sauver sa doctrine du non-interventionnisme, valider l'autonomie du marché et protéger la société libérale, Hayek est forcé d'ontologiser le marché en entité autonome ; ontologisation qui paiera grassement son droit de passage en étant de la plus grande utilité pour justifier les autres caractères éminemment merveilleux qui seront attribués au marché – comme celui de préserver la liberté des peuples qui le protègent<sup>12</sup> – et en permettant de passer sous un demi-silence les caractères désagréables du marché réel.

*Un ordre spontané ?*

Il est manifeste que ce décrochage de l'ordre empirique ne soit rien de moins que nécessaire à la sauvegarde de la doctrine hayekienne, car quoi qu'il en soit du fonctionnement technique de ce système idéal, la réalité humaine de la production-reproduction de notre propre existence n'en demeure pas moins infiniment plus riche et complexe que les catégories classificatoires de Hayek et en vérité réfractaire à y entrer. Surtout, Hayek échoue à intégrer de façon satisfaisante le fait empirique de l'intervention consciente des individus sur le système social et économique et notamment quant à leurs agissements en tant qu'individus membres d'une classe sociale, agissant selon des intérêts leur étant propres en tant que membres ou alliés de cette classe.

On a vu que, pour Hayek, le marché est un ordre spontané, c'est-à-dire qu'il ne résulte pas d'intentions conscientes de la part des individus. Mais, dans ce cas, n'est-il pas curieux de constater que parmi les conditions nécessaires à l'émergence du capitalisme libéral, les éléments fondamentaux que sont l'existence d'un capital suffisant pour employer un assez grand nombre de travailleurs et la présence d'hommes et de femmes ne disposant, comme produit à offrir sur le marché, que de leur seule force de travail sont rien moins qu'identifiables comme étant les résultats de pratiques en bonne part intentionnelles ? Pensons seulement, en prenant l'exemple du Royaume-Uni, aux vagues d'expulsion et d'expropriation des paysans qui se succèdent du XV<sup>e</sup> siècle au XVIII<sup>e</sup> siècle ou à la constitution des fortunes marchandes sous le protectionnisme du monopole royal<sup>13</sup>. Et que penser du colonialisme et des guerres de conquêtes, autres moyens fort efficaces de l'accumulation primitive du capital<sup>14</sup> et que Hayek intègre par les moyens d'un darwinisme social quelque peu embêté<sup>15</sup> ? De même, il serait tout à fait unilatéral d'affirmer que le tout social est entièrement non intentionnel alors qu'il est composé de réalités et d'institutions sociales dont on ne peut manifestement pas dire la même chose. La création en 1530 par François 1<sup>er</sup> du Collège des Lecteurs Royaux (actuel Collège de France) et l'établissement en 1539 de l'Édit de Villers-Cotterêts imposant l'usage du français dans les actes juridiques et administratifs ne sont-ils pas

des exemples de politiques culturelles, actes intentionnels s'il en est, venant déterminer l'apparition ou le renforcement d'une catégorisation sociologique possible d'un secteur linguistique ou culturel déterminé ? Les banques, les bureaucraties d'État (pensons à l'État québécois avant et après la Révolution tranquille), les syndicats et les églises, ainsi que le décorum qui vient les légitimer et détermine les relations sociales de leurs aires d'influence, ont tous été un jour ou l'autre créés par des actes qui avaient bien souvent leur finalité fort consciente et ont continuellement été modifiés en fonction de ces buts. Sans doute l'humanité est faillible et ces buts (heureusement d'ailleurs) n'ont certes pas toujours été atteints. Je ne conteste pas que des conséquences involontaires puissent aussi résulter souvent des actions humaines. Comme le dit St-Onge, « quand Dow Corning commercialisa ses implants mammaires, elle ne prévoyait pas qu'un jour elle se mettrait sous la protection de la loi sur la faillite<sup>16</sup>. » Mais cela ne justifie pas pour si peu le passage à la constitution axiomatique de l'ordre spontané du marché réel. Hayek est d'ailleurs conscient de cette aporie lorsque, dans le tome premier de *Law, Legislation and Liberty*, il élabore la conception selon laquelle « il doit être possible de concevoir que la formation d'un ordre spontané dépende entièrement de règles qui ont été faites délibérément<sup>17</sup> » ; cependant son incapacité à la résoudre jette une lumière redoublée sur la nécessité dernière de l'idéalité du libre-marché hayekien.

### *L'illusion du libre-marché*

Malheureusement pour Hayek, sa nouvelle théorie améliorée du marché tient aussi peu la route que la doctrine de Smith, et pour les mêmes raisons. La justification de la supériorité du marché sur les autres systèmes de régulation économique, apportée par la loi de l'équilibre général et de la théorie de l'optimum (loi de Walras-Pareto), n'est valable qu'en situation théorique de concurrence parfaite. Seulement, dans la réalité, cette situation n'existe pas. C'est d'ailleurs pourquoi les économistes classiques et néoclassiques ont développé toute une série de variations de ce modèle (marchés parfaits, imparfaits, monopolistiques, oligopolistiques, etc.) pour pallier

les écarts se faisant irrémédiablement jour entre la réalité et la fiction des modèles économiques<sup>18</sup>. L'erreur fondamentale de Hayek est de croire qu'il est possible de dissocier le marché de l'ensemble du processus de production, c'est-à-dire de la totalité sociale. Mais à cela, tous les apports de la cybernétique et de la théorie des jeux ne peuvent rien. Dans la réalité, l'économie est toujours plus ou moins lestée du poids des interventions étatiques comme de celles des monopoles économiques privés ou publics. La volonté de Hayek de conformer le monde réel à un modèle théorique pur n'est qu'une utopie à fonction idéologique qui n'est d'aucune façon assimilable à une quelconque exigence scientifique devant peser sur la politique des États. N'en déplaise à Gary Becker<sup>19</sup> et aux autres prêtres de l'école de Chicago, l'économie n'est ni une science physique ni un concurrent de la sociobiologie.

Le discours hayekien sur le marché est une fraude idéologique parce qu'il fait croire à un discours sur le réel alors qu'il s'agit en fait d'un discours sur un modèle idéal<sup>20</sup>. Il identifie comme fait de nature ce qui est un fait de culture, si bien que, pour un peu, on lui appliquerait l'analyse idéologique du Barthes des *Mythologies*. En fait, le marché réel est très différent du marché idéal de Hayek :

Le marché n'est pas un mécanisme neutre qui favorise également tous les joueurs et toutes les joueuses parce que le marché ne répond qu'à la demande solvable et que tous et toutes n'ont pas la même capacité de payer. Il est inapte à distribuer les ressources adéquatement comme en témoigne la distribution inégale des revenus et la disparité de l'allocation des ressources. Le marché amène l'utilisation inefficace des ressources parce que même en situation de besoin des modèles mathématiques montrent aux capitaines d'industries que le profit est maximisé lorsqu'une entreprise produit moins et maintient des prix plus élevés. Il provoque des crises et des récessions récurrentes qui provoquent un gaspillage énorme de ressources par le biais des faillites, du chômage, de la destruction de stocks et des restructurations industrielles<sup>21</sup>.

Loin d'être un principe régulateur, le marché n'est qu'un modèle mathématique idéal dépourvu des qualités merveilleuses d'influence sur le réel qu'on lui attribue. Par suite, les règles d'un droit positif régissant la propriété privée, les contrats d'échange et les transferts de biens ne sont en rien les conditions de possibilité de la manifestation d'une force organisatrice des relations commerciales entre individus<sup>22</sup>, mais la codification des conditions nécessaires au respect empirique d'intérêts sociaux particuliers dans le cadre d'une organisation sociale déterminée de la production.

### *La question de la justice sociale*

Hayek développe trois arguments principaux contre le concept de justice sociale. D'abord, il affirme que « ce qui est appelé le concept de justice sociale ne possède aucun sens dans le cadre d'un ordre spontané<sup>23</sup> », parce que le concept de justice n'est applicable qu'au résultat intentionnel des actions humaines, ce dont le marché fait l'épuration. Deuxièmement, la demande d'une répartition plus égalitaire du produit social serait une contradiction parce qu'elle nierait le système libéral à l'origine de ce produit<sup>24</sup>. Troisièmement, que « [...] l'égalité formelle devant la loi est en contradiction, voire incompatible avec tout effort gouvernemental tendant à réaliser l'égalité matérielle ou concrète entre les hommes<sup>25</sup>. »

### *Un système supra-éthique ? La fausse absolution*

Au vu de ce qui vient d'être dit, la thèse hayekienne de l'absence de sens du concept de justice sociale fait déjà long feu. Dans le système hayekien, c'est le libre-marché qui assure par son caractère impersonnel le rôle de cloison étanche entre l'action économique des individus et les effets de celle-ci, empêchant l'attribution éthique des effets sociaux du système socio-économique à qui que ce soit. Seulement, comme nous l'avons vu plus haut, le libre-marché n'existe pas. Ce qui existe, c'est le marché réel dont les impératifs transparaissent jusque dans la difficulté qu'éprouve Hayek à séparer de façon claire les éléments intentionnels des éléments spontanés qui formeraient le tout social. Par exemple, lorsque l'État pourvoit à des services et alloue des commandes étatiques à des

compagnies privées, il est à considérer comme agent intentionnel ; mais lorsqu'il fait respecter le droit d'investir, il agit comme garant de la régulation du marché et ne l'est plus<sup>26</sup>. Mais pourquoi ne serait-il pas légitime d'imputer une valeur morale aux résultats des politiques économiques de l'État, puisque les résultats et l'existence même du marché sont en réalité constamment visés et voulus par un certain nombre de gens en position de pouvoir<sup>27</sup> par le biais de politiques qui, selon la vision même de Hayek, pourraient fort bien faire l'objet d'un jugement éthique<sup>28</sup> ?

En d'autres mots, tout ordre social tient aussi par volonté (ou manque de volonté) politique, détermination intentionnelle s'il en est. L'argument de Hayek ne tiendrait que si l'on reconnaissait que la société de marché est indépassable, c'est-à-dire qu'elle ne fait pas l'objet d'un choix, que nous y sommes condamnés. Mais l'histoire montre bien que cette assertion est fautive : le système libéral pur de Hayek, qui n'est même pas un véritable choix de l'humanité en fait d'organisation économique, est en fait concurrencé par une pléiade de modèles « planistes » allant du keynésianisme au communisme autoritaire (version feu stalinienne, maoïste ou autre) en passant par le national-populisme d'Amérique latine et sans parler des multiples variantes qu'il nous incombe de concevoir du socialisme démocratique ou autogestionnaire. Hayek peut ignorer ces options parce qu'il les amalgame en une centaine de pages avec le totalitarisme ou avec l'utopie<sup>29</sup>. Bien qu'ici ce soit toute la conception politique que Hayek propose de la filiation entre planisme, socialisme et totalitarisme qu'il faudrait critiquer, il devra suffire de rappeler que l'histoire s'est chargée de donner tort à Hayek : la croissance de l'État-providence n'a pas débouché en Occident sur l'État totalitaire (fasciste, national-socialiste ou stalinien), et le national-populisme et les ébauches de socialisme démocratique qui ont été tentées en Amérique latine n'ont été suivies de la dictature que là où la CIA s'en est mêlée<sup>30</sup>. En somme, au niveau macro du système capitaliste dans son ensemble ou au niveau micro des politiques économiques particulières, la société de marché libérale est de part en part traversée et soutenue par des actions ou des inactions intentionnelles, pour peu que l'on entende *support* dans son sens de volonté intéressée, aussi

bien active que passive : la non-ingérence de l'État dans l'emploi de briseurs de grèves par un employeur ou dans une guerre étrangère privée menée par des mercenaires pour l'appropriation de ressources minières – par exemple – est aussi intentionnelle (et bénéfique à la bourgeoisie) que l'augmentation des postes budgétaires de la défense nationale ou la hausse subite et unilatérale des taux d'intérêts en période d'inflation. L'affirmation voulant que cette société, alors qu'elle est en réalité l'objet d'un choix continuellement renouvelé de la part d'une pléiade de grands et aussi de petits, ne puisse recevoir l'application d'une exigence de justice sociale est difficilement recevable pour autre chose que ce qu'elle est : un rempart idéologique contre toute tentative d'attenter au droit bourgeois d'accumuler du capital<sup>31</sup>.

*Qui se contredit ?*

Avec la thèse du libre-marché, tombe également celle de la contradiction qui existerait dans la demande de suppression, au nom d'une meilleure distribution des richesses, du système économique producteur de ces richesses<sup>32</sup>, puisqu'il se trouve au vrai que le système en question n'a jamais fait l'économie du support étatique pour sa régulation et son développement : par des moyens fiscaux comme les subventions ou les droits de douanes lorsque suffisant et par des moyens militaires lorsque nécessaire. La répartition de Hayek selon laquelle ce sont justement ces interventions qu'il s'agit d'éliminer est inopérante, puisque, loin d'être des obstacles à son développement, c'est précisément grâce à ces interventions que s'est développé le capitalisme jusqu'à son niveau actuel. Mais elle montre cependant les contradictions qui paralysent l'évolutionnisme hayekien lorsque vient le temps de faire face à l'histoire réelle. Pour lui, la réalité sociale « ne peut s'expliquer qu'en terme d'évolution sélective<sup>33</sup>. » Des pratiques telles que le marché ont été « conservées parce qu'elles procuraient aux groupes où elles étaient apparues une supériorité sur les autres groupes<sup>34</sup> ». Si c'est ainsi, alors la période ouverte par le New Deal et qui se prolonge durant les trente glorieuses (1945-1975), où l'usage de politiques interventionnistes d'inspiration keynésienne par les gouvernements des démocraties

libérales d'Europe et d'Amérique du Nord a véritablement sauvé un capitalisme sauvage en voie d'effondrement social, politique et économique, doit-elle valider la supériorité de la gestion keynésienne du marché sur sa gestion libérale classique ?

*Justice formelle, inégalités réelles*

Pour Hayek, le droit s'identifie aux règles permettant l'existence du libre-marché, c'est-à-dire qu'il se réduit aux libertés formelles (droits-libertés) permettant la liberté économique complète de l'individu<sup>35</sup>, sans considération de leur situation économique réelle. En cette matière, Hayek se démarque des libéraux classiques en dérivant sa conception du droit de son évolutionnisme et en l'unissant à son idéalisme du marché ; mais encore une fois cette subtilité ne l'amènera qu'à la version réchauffée du droit libéral formel dont la négativité toute abstraite a comme propriété partagée de venir camoufler sa partialité empirique. Ici encore, la séparation entre l'ordre réel et l'ordre idéal vient assumer le même rôle idéologique en venant faire l'impasse sur le fait que le marché réel est loin d'être à la hauteur des affirmations de Hayek sur son homologue idéal. Par exemple, le marché est supposé neutre dans la répartition des revenus. Cependant, selon le magazine américain *Fortune*, 75 % des grosses fortunes américaines s'expliquent par l'héritage<sup>36</sup>.

*Au-delà de la propriété privée*

Pour autant, il ne s'agit pas simplement d'exiger une distribution des revenus du capital telle que les écarts entre la situation matérielle des uns et des autres convergent. Il faut, d'une part, tenir compte de l'analyse marxienne du circuit du capital lorsqu'elle affirme l'unicité du processus de production-reproduction capitaliste<sup>37</sup>. L'organisation capitaliste du travail n'est pas telle qu'une simple distribution plus humanitaire des revenus de l'exploitation suffise à humaniser les conditions d'existence qui ont cours sous elle. Les guerres, les crises économiques, l'organisation autoritaire du travail, la destruction des ressources naturelles et l'aliénation des travailleur-travailleuses sont indissociables du mode de production capitaliste et nécessiteraient pour leur suppression la réorganisation

sociale complète du travail. D'autre part, et pour ces mêmes raisons, il faut d'une certaine manière donner raison à Hayek lorsqu'il affirme la caractère creux et infondé des revendications pour une plus grande justice sociale, car ce concept, essentiellement et du fait de son inscription dans un horizon d'attente futur, ne saurait trouver ses déterminations concrètes réelles que sur la base préalable d'une empirie de l'organisation sociale encore à venir. Le travail actuel en regard de cette situation aporétique serait à mon sens celui d'un remplissement prospectif, par essais et erreurs et sur une base inévitablement conditionnelle, d'une utopie directrice et paradigmatique où pourraient peu à peu venir se greffer les contenus des expériences concrètes de l'humanité en lutte pour son émancipation. De cette façon seulement serait-il possible de procéder à l'effectivité d'un concept de justice sociale véritablement concret et suffisamment dense et articulé pour répondre aux questions posées par la permanence des contradictions sociales.

### *Conclusion*

Puisqu'un système de libre-marché au sens où l'entend Hayek n'a, comme on l'a vu, jamais existé, on peut se demander ce qui fait croire à Hayek que le capitalisme est possible sans intervention de l'État dans l'économie. D'autre part, il resterait encore à critiquer la réduction anthropologique de l'individu à un agent économique qu'accomplit l'individualisme économique hayekien ; puis, sa théorie de l'offre de services comme seule source de valeur objective ; également, son absence de toute notion de solidarité humaine ; enfin, sa conception abstraite de la liberté, qui n'est jamais que celle de s'enrichir parce qu'elle rejette la notion de contrainte économique et qu'il faudrait spécialement confronter aux résultats trop réels des obsessions sécuritaires contemporaines. De toute façon, nul n'attendrait d'un texte aussi court une critique exhaustive de toutes les apories que peuvent contenir les ramifications de la doctrine de Hayek. Aussi bien n'était-ce pas là ma prétention, ni d'ailleurs de discréditer les éléments positifs qu'elle contient peut-être. Seulement, ce n'était pas ici mon rôle de les souligner mais plutôt de faire voir de façon assez générale la nature contestable de la

doctrine de Hayek et de ses épigones néolibéraux lorsqu'on prétend en tirer argument pour l'inévitabilité d'une certaine politique, comme on tente aujourd'hui assez souvent de le faire.

Le néolibéralisme est aujourd'hui encore en grande vogue, même s'il a perdu des plumes depuis les crises économiques financières qui ne cessent de secouer le monde depuis le milieu des années 90 et le renouveau du mouvement de contestation altermondialiste qui lui oppose une lutte acharnée. Il faut avouer d'ailleurs qu'il en a les moyens. Aux quatre coins du monde, les quelques 5000 ministres, hommes d'affaires et intellectuels adhérents de la Société du Mont Pèlerin ont financé et fait éclore les boîtes à idées (think tanks) dans lesquelles sont élaborées, vulgarisées, diffusées et poussées dans les cercles dirigeants les médecines de cheval du programme néolibéral. Au Québec même, le St-Lawrence Institute et l'Institut économique de Montréal (IEDM) agissent comme les antennes locales de l'internationale néolibérale en organisant des conférences et des séminaires et en diffusant de nombreuses publications<sup>38</sup>. Ces idées ne sont évidemment pas étrangères au vent de compressions budgétaires, de privatisation, de dégraissage et de réingénierie de l'État qui souffle sur le Québec depuis plusieurs années déjà. Malheureusement, ce ne sera pas ici l'occasion d'expliquer la conjoncture historique qui a permis le retour sur l'avant-scène politique d'idées qui hier étaient considérées comme définitivement caduques, ni de fournir la critique plus proprement politique que mériterait l'action gouvernementale des partis au pouvoir au Québec depuis les vingt dernières années. Mais je m'en voudrais de terminer ce texte sans souligner un dernier fait qui me semble parfois faire l'objet d'une dénégation d'assez mauvaise foi malgré son évidence et l'ampleur de sa documentation : à l'inverse de ce qu'affirme Hayek, le modèle libéral marchand de gestion économique mène tout droit à l'échec social et environnemental. Depuis le début des années 80, date où, à la suite des premières mises en application des programmes néolibéraux au Royaume-Uni et aux États-Unis sous Thatcher (79) et Reagan (80), les doctrines néolibérales se sont répandues de gré ou de force un peu partout sur la planète ; tous les indicateurs socio-économiques indiquent une régression du niveau

de vie et de l'emploi généralisé sans parler de la dégradation dramatique de la situation environnementale et de la persistance (et souvent tristement de la recrudescence) de la violence et de l'oppression dans les rapports sociaux de genre, de race ou inter-identitaire<sup>39</sup>. Nul besoin d'être un marxiste orthodoxe ou une militante d'extrême-gauche pour s'apercevoir du bien-fondé des revendications de plus en plus pressantes concernant une plus grande justice sociale, une gestion plus responsable et plus respectueuse des ressources naturelles, une plus grande équité entre les sexes et une plus grande ouverture à la différence. Nul besoin d'être devin non plus pour comprendre que toutes ces revendications légitimes pourront difficilement trouver réponse à l'intérieur d'un système économique dont la course sans fin vers le profit maximal et la productivité accrue (qui sont les seules véritables lois de la société de marché libérale réelle) prend le pas sur toutes les autres fins qu'il nous est pourtant loisible de concevoir. Si la disparition de certaines réalités qui pouvaient faire office, sinon de modèles, à tout le moins de contre-poids à l'*hubris* capitaliste a parfois semblé sonner le glas des lendemains qui chantent, cela ne signifie pas que les portes de l'histoire nous soient à jamais irrémédiablement fermées. Au contraire, à l'heure des grands doutes et des grands questionnements, à l'heure où toutes les grandes évidences ont perdu le lustre qui souvent nous aveuglait, il importe autant que toujours de chercher à frayer les chemins des meilleurs demains. Le désespoir est vain, le cynisme est stupide. Mais le chant et la lutte, la solidarité et l'engagement, le courage et l'espoir restent maintenant comme toujours les garants de nos plus beaux rêves. Parce que face à l'oppression et à la catastrophe générale, un autre monde doit être possible.

---

1. Friedrich Hayek, *La Route de la servitude*, Paris, PUF, 1985.

2. Pour une critique décapante et plus complète de l'idéologie de ce qu'il appelle le « néo-conservatisme festif », voir Gilles Châtelet, *Vivre et penser comme des porcs*, Paris, Gallimard, Folio actuel, 2000.

3. Voir Friedrich Hayek, *Law, Legislation and Liberty*, I, University of Chicago Press, 1976, p. 51, traduction libre (toutes les traductions de cet ouvrage sont de moi) : « [...] il est impossible non seulement de remplacer l'ordre spontané [de la société] par une organisation tout en utilisant le maximum du savoir possible dispersé chez tous les membres de l'ordre, mais aussi d'améliorer ou de corriger cet ordre en y interférant par des actions directes. »
4. Voir Maurice Lagueux, *Individualisme, subjectivisme et mécanismes économiques*, Cahier numéro 8807 du Département de philosophie de l'Université de Montréal, Montréal, 1988.
5. Friedrich Hayek, *op. cit.*, p. 21.
6. Voir surtout *La Route de la servitude*, virulent pamphlet antisocialiste publié dès 1944 et aussi *La Présomption fatale : les erreurs du socialisme*, ultime récidive de Hayek en la matière.
7. Voir Friedrich Engels, *Ludwig Feuerbach et la fin de la philosophie classique allemande*, cité dans Maurice Lagueux, *op. cit.*, p. 8 : « [...] les buts des actions sont voulus, mais les résultats qui suivent réellement ces actions ne le sont pas, ou s'ils semblent, au début, correspondre cependant au but poursuivi, ils ont finalement des conséquences tout autres que celles qui ont été voulues. »
8. Voir Maurice Lagueux, *op. cit.*, pp. 14-15.
9. Voir *ibid.*
10. Voir Friedrich Hayek, *Law, Legislation and Liberty*, I, éd. citée, p. 44 : « L'instance classique des règles de comportement des éléments qui ne produisent pas un ordre vient des sciences physiques : c'est la seconde loi de la thermodynamique ou loi d'entropie. »
11. Voir Gilles Châtelet, *op. cit.*, pp. 137-158.
12. Voir Friedrich Hayek, *La Route de la servitude*, éd. citée, p. 71 : « Contrôler le commerce extérieur c'est, en effet, livrer l'individu non seulement le riche, mais chacun, à la tyrannie de l'État. »
13. Voir Jean-Claude St-Onge, *L'Imposture néolibérale*, Montréal, Écosociété, 2000, pp. 66-71.
14. Voir Jean Ziegler, *Les Nouveaux Maîtres du monde et ceux qui leur résistent*, Paris, Fayard, Points, 2002, pp. 28-31.
15. Voir Friedrich Hayek, *Law, Legislation and Liberty*, I, éd. citée, p. 23 : « Mais quoique le modèle de la théorie darwinienne n'ait que des applications limitées (au champ social) [...] la conception de base de l'évolution reste la même. »
16. Jean-Claude St-Onge, *op. cit.*, p. 65.

17. Friedrich Hayek, *op. cit.*, p. 45.
18. Voir Jean-Claude St-Onge, *op. cit.*, pp. 44-45.
19. Prix Nobel d'économie en 1992, rattaché à l'école de Chicago, Becker rêve de détrôner la sociobiologie par l'économie.
20. Voir Friedrich Hayek, *op. cit.*, p. 17 : « La science sociale féconde doit largement être une étude de ce qui n'est pas : une construction de modèles hypothétiques de mondes possibles qui pourraient exister si certaines de leurs conditions étaient différentes. »
21. Jean-Claude St-Onge, *op. cit.*, pp. 48-50.
22. Voir Friedrich Hayek, *op. cit.*, p. 32 : « Le libéralisme [...] restreint le contrôle délibéré de l'ordre général de la société au respect des règles générales qui sont nécessaires à la formation d'un ordre spontané. »
23. *Id.*, *Law, Legislation and Liberty*, II, University of Chicago Press, 1976, p. 33.
24. Voir Yannick Lacroix, « La pente glissante. Hayek et la justice sociale », *Phares*, Vol. 3 (hiver 2003), p. 123.
25. Friedrich Hayek, *La Route de la servitude*, éd. citée, p. 63.
26. Voir *id.*, *Law, Legislation and Liberty*, I, éd. citée, p. 48.
27. Voir Jean Ziegler, *op. cit.*, pp. 15-16 : « Sur ces milliards de personnes, les seigneurs du capital mondialisé exercent un droit de vie et de mort. Par leurs stratégies d'investissements, par leurs spéculations monétaires, par les alliances politiques qu'ils concluent, ils décident chaque jour de qui a le droit de vivre sur cette planète et de qui est condamné à mourir. »
28. Voir Friedrich Hayek, *Law, Legislation and Liberty*, II, éd. citée, p. 64 : « Il faut bien sûr admettre que la façon dont les bénéfices et les charges sont distribuées par le marché serait dans plusieurs cas très injuste si cela était le résultat d'une allocation délibérée à des gens particuliers. Mais ce n'est pas le cas. »
29. Voir *id.*, *La Route de la servitude*, éd. citée.
30. Voir Noam Chomsky, *Les Dessous de la politique de l'oncle Sam*, trad. J. M. Flémal, Montréal, Écosociété, 1996.
31. Voir Yannick Lacroix, *op. cit.*, p. 122 : « [Pour Hayek] Prendre aux riches pour donner aux pauvres sous la forme d'un impôt progressif [...] équivaut à imposer à une minorité une règle qui ne s'applique pas à la majorité, ce qui ne se justifie par aucun critère de justice et est fondamentalement contraire au principe démocratique. »
32. Voir *ibid.*, p. 119 et pp. 123-124.
33. Friedrich Hayek, *Law, Legislation and Liberty*, I, éd. citée, p. 24.
34. *Ibid.*

*Répliques*

35. Voir *id.*, *La Route de la servitude*, éd. citée, p. 63 : « C'est la règle formelle de la loi, c'est l'absence de certaines catégories de gens privilégiés qui garantit l'égalité devant la loi. »

36. Cité dans Jean-Claude St-Onge, *op. cit.*, p. 94.

37. Voir Daniel Bensaïd, *Marx l'intempestif*, Paris, Fayard, 1995, pp. 123-128.

38. Voir Jean-Claude St-Onge, *op. cit.*, pp. 26-27.

39. Voir par exemple Jean Ziegler, *op. cit.*, pp. 73-85.